

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d' ARGENTAN (Département de l'ORNE-Communauté de Communes Argentan Intercom))
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>Sous réserve de la production par vos soins d'une délibération</u> demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Ensemble immobilier cadastré section AH numéro 849 , divisé en lots de copropriété (bâtiment à usage de bureaux, édifié dans les années 90/2000), situé au sein du tissu urbain à proximité d'une ancienne clinique et de l'ancienne Sous-Préfecture. Ledit bâtiment se compose de deux lots de copropriété, le lot n°1, objet d'une DIA et le lot n°2 qui fera l'objet d'une prochaine acquisition au moyen de l'outil amiable, pour une contenance totale de 441 m² .
URBANISME :	Zone UAa au PLUi du Pays d'Argentan (2015) : Centre-ville d'Argentan - Zone Ua : zone à caractère central d'habitat, de services et d'activités plus fortes.
PROJET :	Dans le cadre du programme national "Action Cœur de Ville", la Ville engage une reconversion du quartier et souhaite développer des logements de standing ainsi que des locaux tertiaires. Elle ambitionne également, de re naturer son centre-ville via la création d'un espace vert.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	17 janvier 2020 - Avis favorable Densité Habitat : 30 logements/ha
PROPRIÉTAIRE :	SCI du 10 de la rue du Point du Jour
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>En cours d'actualisation</i>
IMPUTATION :	Compte n° 970 305 - ARGENTAN "DIA - Rue du Point du Jour-Ilot Clinique/Sous-Préfecture" Enveloppe projet : 480 000 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain consentie par la collectivité titulaire.

ROUEN le 05 février 2020

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les affaires Régionales

26 FEV. 2020

Fabrice ROSAY

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL